

COMMUNE DE PERON (AIN)**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le 2 juin 2026

**OBJET : DISSOLUTION DE LA CONVENTION DE CREATION ET DE MISE A
DISPOSITION D'UNE POLICE PLURI-COMMUNALE ENTRE LES COMMUNES
DE COLLONGES-FARGES-PERON**

L'An deux mil vingt-six, le deux juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de PERON étant assemblé en session ordinaire, maison des associations, après convocation légale du Maire, sous la présidence de Mme Françoise FERROLLET, Maire.

Nbre en exercice : 23

Nbre présents : 17

Nbre votants : 22

Etaient présents :

Mme FERROLLET Françoise, Maire,
Mmes LESSARD Geneviève, REBBOAH Sophie, Adjointes,
MM. FOURNIER Sébastien, MARTINOD Guillaume, Adjoint,

Mmes CHARVET Sandrine, CUZIN Maryline, GUEDES PINTO Veronica, HUSSELSTEIN Evelyne,
MERIDJI Nathalie, REGARD Catherine, SIREILLES Lorraine, Conseillères Municipales,
MM. BAR-RHOUT Youssef, JOURDAIN Jérôme, LELAIZANT Yvan, PERRIER-DAVID Alexandre,
VISCANTI Régis, Conseillers Municipaux.

Etaient absents excusés :

M. BARRIERE-CONSTANTIN Luc, adjoint,
Mme DECOMBAZ Virginie, Adjointe (pouvoir à Mme LESSARD Geneviève, adjointe),
Mme PORTHA Emmanuelle, Conseillère (pouvoir à Mme REBBOAH Sophie, adjointe),
M. COLLET Rodolphe, Conseiller (pouvoir à M VISCONTI Régis, Conseiller),
M. FELIX-FIARDET Lucas, Conseiller (pouvoir à M. LELAIZANT Yvan, Conseiller),
M. MICHEL Gérard, Conseiller (pouvoir à M. JOURDAIN Jérôme, Conseiller).

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la convention concernant la mise place d'un service mutualisé de police intercommunale entre les communes de Collonges – Farges et Péron, en date du 10 septembre 2015.

Madame le Maire explique que la Commune de Collonges ne souhaitant plus gérer le personnel du service et n'étant plus intéressée par ce service mutualisé, il convient de dissoudre cette convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

DISSOUT la convention passée entre les trois communes pour la mise en place d'un service mutualisé de police pluri-communale.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

